CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Nul abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera continué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par *écrit*, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces—Le avis et personnes tenant magasins de détail, $80; les Banques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé au taux aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour fort Gibson, Van Buren, Little Rock, et tous les ports intermédiaires, dans l'Arkansas.

Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, à chambres à étages, capitaine Halderman, étant attendu à chaque instant et avant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à

22 juin — LAVILLEBEUVRE & WATSON, no 17 rue des Magasins.

A VENDRE—Le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt à faire des voyages. S'adresser à

23 mars — STERNS & Co, 28 et 29, Nouvelle Levée

Pour les ports des E.-Unis.

POUR BOSTON.

Le beau navire AI, fin voilier, SELUMAH, capitaine Barstow, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

6 juillet — LEVI H. GALE, No. 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON.

La barque fine voilière AI, HENRY, cap. Snell, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à

15 juillet — BAILEY & ABOTT, No. 14, rue Bienville.

POUR NEW YORK.

Le navire paquebot, fin voilier, Elisha Dennison, capitaine Nest, amarré en face du moulin à coulisses, partira positivement mardi 19 du courant. Pour passage, ayant de beaux emménagemens pour six passagers, s'adresser à bord, ou à

11 juillet — LEVI H. GALE, No. 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE.

Devant partir le 20 du courant

LE navire de première classe, fin voilier, RUSSELL, cap. Mathews partira positivement le 20 du courant. Pour fret ou passage, ayant 4 belles chambres, s'adresser à

11 juillet — BAYLEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

LE brick supérieur et fin voilier LIGONIA, cap. Crawford, doublé et chevillé en cuivre, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à

27 juin — LEVI H. GALE, No 93, rue de la Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque AI HERCULES, capitaine J. Marks, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

27 juin — JAMES REED & Co. 35 rue Royale

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire de première classe, fin voilier et tirant peu d'eau OCTORARA, capitaine Deacon, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement; pour les conditions du fret ou passage, ayant des chambres, s'adresser au capitaine, ou à

11 juil — BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE

LE brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, partira sous le plus bref délai. Pour passage, s'adresser à bord, au-dessus du marché aux Viandes, ou à

27 juin — HARRISON, CLEGG & Co. rue de la Douane.

POUR LA HAVANE—La belle goélette neuve et fine voilière, ORLOOT, construite à Baltimore, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

4 juillet — EASTMAN & BROTHERS, no 30, Vieille Levée.

Vendre, Louer ou Fréter.

A FRETER—Pour St Yago de Cuba, ou pour tout autre port des Antilles—La goélette AI, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre LADY HOPE, capitaine Arnoux; s'adresser à

29 juin — KOHN, DARON & Co., no 28, rue Bienville.

AVIS AUX VOYAGEURS.

LA compagnie du chemin à coulisses de Wilmington et Roanoke a placé sur la ligne de sa route, de beaux chevaux et des voitures de poste, qui ont installé de concours avec le bateau à vapeur BOSTON, lequel partira de Charleston tous les jeudis et les dimanches de chaque semaine, et en revenant partira de Wilmington les lundis. Les voitures de poste partent de Wilmington les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, et arrivent à Halifax en trente-six heures, donnant aux passagers le temps de dormir une nuit, et être à temps pour prendre les chars de Petersbourg ou de Portsmouth, afin d'attendre le bateau sur la baie, lesquels partent de Portsmouth les dimanches, mercredis et vendredis.

La compagnie est à même de faire partir de Wilmington trois voitures à l'arrivée des bateaux, et deux le lendemain s'il est nécessaire, de manière que l'on ne doit craindre aucun retard.

Les voyageurs peuvent être assurés, qu'ils trouveront sur cette ligne, de bonnes voitures, d'excellents chevaux, de prudents conducteurs, des agents attentifs, et qu'il seront conduits par les routes les plus naturelles du monde. Elle ose espérer que ces avantages lui assureront l'encouragement du public.

Une voiture part trois fois par semaine de Wilmington à Fayetteville, et une autre deux fois par semaine de Wilmington, par Newbern, Washington et Plymouth, en connexion avec le bateau à vapeur qui voyage de Blackwater au chemin à coulisses de Portsmouth.

Les passagers qui partiront d'Augusta dans la matinée, arriveront à Charleston par le chemin à coulisses, le même jour — 136 milles.

A Wilmington par bateau à vapeur le matin suivant. — 170 "

A Halifax par bateau à vapeur le jour suivant où ils dormiront. — 180 "

A Portsmouth par le chemin à coulisses le jour suivant. — 75 "

Prix du voyage de Charleston à Halifax, 22 piastres, — 310 milles.

Wilmington, ce 16 juin 1837. — 11 juillet—6

GRAISSE, JAMBONS, &c.— 1000 barrillets de graisse en feuilles, de Cincinnati; 100 boucauts de jambons, épaules, plats côtés, do. 20 rouleaux cordes du Kentucky—en débarquement du bateau-à-vapeur ..., et à vendre par — YORKE FRERES. 65, rue du Camp.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St. Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés.

16 mars — P. DELAHOUSSAYE, W. MERRYFIELD.

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

mai — PEET & NORTH, rue de Chartres No. 13

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de bâtiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. — 18 av

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bâti un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui pouvent leur être confiées. Pour les renseignemens, chez — JAMES REED & Co., THOS. TOBY & Brothers, TURNER & WOODRUFF

29 mars

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. Rouxel et E. Herbault, ou à M. J. La Carpentier, à la Nouvelle Orléans. — 5 sept—1a

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE.

A VENDRE plusieurs centaines de bouteilles du sirop ci dessus, par le soussigné, seul dépositaire de ce précieux remède, à la Nouvelle Orléans.

A. A. PEYCHAUD.

N. B. Il y des directions dans les langues française, anglaise et espagnole, pour chaque bouteille — 24 m

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephen H. Bardach de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Le docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale No. 169. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures.

Ventes par le Shérif.

Jean Gleises contre Bridge & Wibray.

COUR DU 1er DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, il sera vendu devant le bureau du Shérif, le Mercredi 26 Juillet courant, à 10 heures du matin.

121 Boucauts Corde de pitre, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

15 juillet — FRED. BUISSON, Shérif.

Wakeman & Palmer contre Thomas Bridges et les propriétaires de la goélette Urchin.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, le 27 de juillet prochain, à une heure de relevée.

La goélette Urchin, ses agrès, apparaux, etc., saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

24 juin — FRED. BUISSON, shérif.

Halsey A. Utter, contre W. Bogart.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi le 25 juillet, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé rue Montégut, en face de la presse à coton à vapeur, à un îlet de la Levée et désigné par le no. 18, mesurant 27 pieds de face, et dans le fond sur 108 pieds 6 pouces de profondeur.

Plus: Un autre lot désigné par le no 19, conjointement avec le no. 18 mentionnée ci-dessus, (les mêmes dimensions.)

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité et portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur lesdits lots de terre jusqu'à parfait paiement.

6 juillet — FRED. BUISSON, shérif.

Paul Tilane, contre John Wilcox.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre d'alias saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi le 25 juillet, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre d'alias saisie et de vente.

La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désigné par le lot no. 11, sur un plan dressé par C F Zimpel, et déposé dans le livre des plans de G. R. Stringer, ci-devant notaire public, par le plan no. 3.

Ledit lot mesurant vingt pieds de face à la rue Suzette, entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante pieds un pouce et six lignes, ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur ledit terrain.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, sur la rue de la Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, et désigné par lot no. 4 sur un plan dressé par C F Zimpel, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public, suivant le plan no 2, ledit lot mesurant vingt-deux pieds huit pouces et neuf lignes face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Benjamin et Suzette, ledit lot est désigné par le no. 3, sur un plan dressé par C F Zimpel, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public, suivant le plan no. 2, ledit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes face à la Nouvelle Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, sur un profondeur de cent pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité, et portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur lesdits lots de terre jusqu'à parfait paiement.

6 juillet — FRED. BUISSON, shérif.

James Priestly contre G. & J Wightman.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le jeudi, le 27 juillet prochain à une heure de relevée

Trois esclaves nommés Isaac, Black man, âgé de 55 ans.

Jim, âgé de 20 ans,

Allen, âgé de 35 ans,

Conditions de la vente, 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

24 juin — FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE DISTRICT—Jean Durand contre James Wright—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 26 août prochain, à une heure de relevée.

Un morceau de terre situé en cette ville, faubourg Marigny, rue des Français entre les rues de la Victoire et Moreau, ayant, mesure américaine, quarante deux pieds sept pouces, et quatre huitièmes de ligne de face à la dite rue des Français, sur cent vingt sept pieds dix pouces et 5/8mes. de ligne de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot désigné sur le plan du faubourg Marigny par le lot no 196 et de l'autre côté par la propriété maintenant ou ci-devant à Severin Latapie h. c. l.

Conditions de la vente, $2,525, avec les intérêts depuis le 12 juin 1837 jusqu'à parfait paiement à raison de 8 pour cent l'an, trois piastres de protêt, trois piastres frais de copie de vente ainsi que les frais du procès, payables comptant; et $2,525, payables le 12 décembre de la présente année.

22 juillet — FRED. BUISSON, shérif.

Maria Holliday, contre L. A. Nadaud.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi le 25 juillet, à une heure de relevée,

9 lots de terre situés à Carrollton, formant une partie de l'îlet no. 35, sur un plan dressé par C Zimpel, député voyer, en date du 12 octobre 1833, compris entre la Troisième rue et les rues Adams, Espérance et Hillary, suivant un plan dressé par Surgy, architecte, le 4 janvier 1836, et désigné par l'îlet No. E. au dit plan, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, et numérotés 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

No. 12, formant l'encoignure des rues Espérance et Adams, mesurant 32 pieds 6 pouces sur la rue Espérance, et 120 pieds de face à la rue Adams.

Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Espérance sur 120 pieds de profondeur.

No. 20 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Espérance, sur 120 pieds de face à la rue Hillary, (le tout mesure américaine.)

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité et portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur lesdits lots de terre jusqu'à parfait paiement.

6 juillet — FRED. BUISSON, shérif.

Aux Teneurs d'Auberges et Hotels.

LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hotels, restaurats, etc., du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Ils ont à leurs entrepôts, du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.

20 juillet — W. E. & R. MURPHY, No. 132 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.

BOIS DE PIN de première qualité à vendre par les soussignés, à bon marché.

20 juillet — W. E. & R. MURPHY, No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1000 barils de chaux, et 800 barillets Goudron, en bon ordre et à vendre à bon marché et en lots convenables aux acheteurs.

20 juillet — W. E. & R. MURPHY, No. 132 vieux Bassin.

A LOUER.

L'Hotel de l'Amérique du Nord, encoignure de la rue Bienville et du Chemin Public. S'adresser à — M MUSSON,

11 juillet—7 — Nos. 1et 2 rue Royale.

VIN DE MALAGA.—25 barils Vin de Malaga, à vendre par — HENRY HART,

15 juillet — 38, Vieille-Levée.

LA société existant sous la raison de F Gillet & Co., est dissoute par expiration depuis le 1er. juillet. La liquidation sera opérée conjointement par les associés. — F. GILLET, P. A. HEBRARD.

15 juillet—3 — VICTOR HESTRES.

AVIS—La société existant autrefois sous la raison de Philips & Hart, est dissoute par consentement mutuel. Les affaires de la maison seront liquidées au no 12, rue Bienville. — J. W. PHILIPS, HENRY HART.

15 juil—10

AVIS—M. Henry Hart, de la raison Philips & Hart est seul autorisé à faire le recouvrement des créances de l'ancienne maison Philips & Hart. Il est aussi chargé de la liquidation des affaires de ladite société. — S. W. PHILIPS, HENRY HART.

15 juil—10

A VENDRE.—25 barils Haricots; 5 tierçons Whiskey; 2 barriques Madère, par — HENRY HART,

15 juillet — 38, Vieille-Levée.

AVIS.—La société existante sous la raison de PIGUET & BOEHTLINGK est dissoute par un consentement mutuel. Les affaires de l'ancienne société seront réglées par Charles Piguet, qui est dûment autorisé à cet effet.

15 juillet—1 — CHARLES PIGUET. A. BOEHTLINGK.

LES soussignés ont ce jour contracté une société et continueront les affaires par commission, sous la raison de Piguet & Roguin.

15 juillet—4 — CHARLES PIGUET. A. ROGUIN.

CREVASOL, PEINTRES, arrivant de Paris, peintres en voitures et enseignes, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de s'établir rue Ste. Anne encoig St. Claude. Ils garantiront aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance de leur peindre les voitures aussi bien que les neuves venant de N. York. Ils peindront de plus les appartemens, les lampes, et font généralement tout ce qui concerne leur état. — 15 ju—10

ON désire placer comme nourrice, une jeune négresse américaine âgée de vingt deux ans, d'une forte constitution, très saine, et sans enfant, pour la ville ou la campagne. S'adresser à Mme Frémaux, sage femme 163 rue Royale. — 11 juillet—6

FARINE—100 barils farine superfine, supérieure récemment reçue, à vendre par

18 juillet — HEFFORD & SORGENFREY.

JAMBON—15 futailles jambon de Cincinnati, en magasin, à vendre par

18 juillet — HEFFORD & SORGENFREY.

PIASTRES Mexicaines—à vendre par

20 juillet — R. GRONING & Co.

A VENDRE.—Plusieurs Titres de Soldats et autres droits à des terres au Texas, concessions du gouvernement. — HENRY HART,

15 juillet — 38, Vieille-Levée.

FREMAUX—Libraire et marchand de papiers, rue Royale no 163, près Toulouse.

Vient de recevoir une très joli choix de papier de tenture français à la mode, blanc sur gris et fond sur fond glacé et mât du meilleur goût.

Une collection de sujets coloriés pour salles, sallons et cafés, tels que bataille d'Austerlitz, jardin et parc français, chasses, caravanes, vue des environs de Rome, et autres.

Des Devants de cheminée, assortis, papier pierre, marbre pour corridor, ditto uni, glacé et mat de diverses couleurs, ciels à rosaces et ornement sur différentes couleurs de fond avec bordures pareilles. Une grande quantité de bordures de différentes largeurs très riches, de différents prix. Toutes ces marchandises venant directement des manufactures, lui permettent d'être libéral sur les prix. Il offre en outre une quantité d'ouvrage nouveaux de nos meilleurs auteurs contemporains.

Une collection de Dictionnaires de poche en différentes langues.

Collection de Manuel Encyclopédique.

Livres classiques élémentaires, à l'usage des écoles.

Papier à écolier, ardoises, plumes et encre.

Un nouveau catalogue est à la disposition des personnes abonnées à son cabinet de lecture, qui vient d'être considérablement augmenté. Les personnes qui voudraient souscrire peuvent en faire la demande par poste. — 23 juin

Conseil de la 3me. Municipalité.

Séance du jeudi 13 juillet 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent. Messieurs Duvigneaud, Marigny, Bertrand, Kilshaw, Montamat et Féraud.

Absent, Mr. Massicot.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite du compte hebdomadaire des recettes et dépenses de la Municipalité, rendu par le trésorier et balançant par $984 47 en caisse.

APPEL DES COMITES.

La majorité du comité de finances a fait le rapport suivant, qui, après dispensation des règles, a été adopté ainsi que les résolutions qui l'accompagnent.

"Le comité auquel a été référée la lettre du voyer, en date du 8 du courant, relative aux mesures proposées par cet officier pour l'organisation des différents employés chargés de surveiller les travaux de la municipalité, a l'honneur de soumettre au conseil la résolution suivante:

"Résolu que le département de la voirie pour cette municipalité, se composera d'un voyer, d'un député voyer, de trois surveillants et de deux conducteurs.

"Que les devoirs du voyer sont ceux fixés par les ordonnances maintenant en vigueur et autres qui pourront lui être imposés par la suite.

"Que le député voyer remplacera le voyer dans toutes les opérations dont le voyer jugera à propos de le charger; bien entendu que le député voyer agira en tout ce qui lui sera confié sous la responsabilité du voyer.

"Que les surveillants seront chargés de surveiller, sous les ordres du voyer, les ouvriers employés aux travaux de la municipalité et de veiller à la conservation des outils et ustensils qui leur seront confiés; et qu'ils devront remplir à cet égard les instructions qui leur seront données par le voyer.

"Que les conducteurs seront chargés de conduire les nègres de chaîne, et d'en surveiller les travaux d'après les ordres et instructions du voyer.

"Qu'à dater du premier juillet prochain, le député voyer, les surveillants et les conducteurs seront choisis par le voyer, qui pourra les changer quand il le jugera convenable, à l'exception du député voyer, qui ne pourra l'être sans l'approbation du comité de finances.

"Que la charge de député voyer n'étant créée que pour faciliter le voyer dans l'accomplissement de ses devoirs, il ne recevra de la municipalité aucun salaire, sauf au voyer à ne l'employer que de la manière qu'il jugera à propos.

"Que les surveillants recevront chacun, du trésor de la municipalité la somme de $50 par mois et les conducteurs, celle de $45 par mois.

"Résolu de plus, que la place de mesureur des matériaux, et celle de garde-magasin et intendant des chemins, sont et demeurent supprimées.

Signé — G. MONTAMAT, J. BERTRAND. Comité de Finance.

ORDRE DU JOUR.

La résolution suivante, présentée par Mr. Kilshaw à la séance précédente, a été adoptée à sa seconde lecture.

Attendu que par diverses ordonnances passées en l'année 1836, les propriétaires des terrains, étaient obligés à faire confectionner leurs banquettes en *curb et gutter stones.*

Et attendu que diverses banquettes ont été alors, et depuis, confectionnées en bois d'une manière convenable et suffisante à la commodité du public, pour le présent.

Il est en conséquence résolu, que les ordonnances en question seront ainsi modifiées, (à l'exception de certaines rues dont la bordure du carrelage est commencée en *curb et gutter stones*) de manière à comprendre seulement ceux des lots, dont les banquettes ne sont pas encore faites, et dont les propriétaires auront l'option de les faire faire en *curb stones* ou en bois; pourvu toutefois que les dites banquettes soient convenablement remblayées afin d'offrir au public un passage sûr et commode.

Et il est de plus résolu, que les commissaires de police des différens districts veilleront à la prompte et fidèle exécution de cette ordonnance.

Sur motion de M. Bertrand, et après dispensation des règles.

Attendu qu'il existe des doutes sur la validité de la souscription faite par le trésorier de cette municipalité au fonds capital de la Compagnie de Navigation du Lac Borgne.

Attendu qu'il n'existe aucune résolution autorisant l'émission des *Bonds* de cette municipalité pour le montant de la souscription que la 3e. municipalité a été autorisée à faire au fonds capital de la compagnie de Navigation du Lac Borgne.

Et attendu que par suite de ce qui précède, il doit exister des doutes sur la légalité de l'élection de quatre directeurs de ladite compagnie tenue le 8 du courant.

Il est en conséquence résolu que le conseil approuve et confirme la souscription faite par le trésorier de cette municipalité au fonds capital de la Compagnie de Navigation du Lac Borgne, pour la somme de $250,000.

Il est en outre résolu, que le maire de la Nouvelle-Orléans, est et demeure autorisé à signer les *bons* qui doivent être émis en vertu de la dite souscription lorsque les directeurs de la dite compagnie l'exigeront.

Il est de plus résolu, que la nomination faite de quatre directeurs à la Compagnie de Navigation du lac Borgne à la séance du 8 courant, est et demeure approuvée et confirmée.

M. Féraud, l'un des membres de la direction du Canal du lac Borgne a donné sa démission en ces termes:

Attendu les doutes sur la légalité de l'élection des directeurs du lac Borgne, je donne ma démission

Sur motion de M. Marigny, le conseil a procédé immédiatement à l'élection d'un directeur en remplacement de M. Féraud, démissionnaire. M. Féraud a été réélu par acclamation. M. Féraud a déclaré ne pas accepter la place de directeur et le conseil n'a pas accepté cette nouvelle démission.

Sur motion de M. Marigny, et après dispensation de règles,

Résolu que le maire est autorisé à passer un acte de cession à la Compagnie du lac Borgne, des terrains que cette municipalité a achetés dans l'îlet "19", en par la Compagnie du lac Borgne s'obliger à payer les billets dont cette municipalité a pris reversion; et quant à l'argent comptant payé par cette municipalité pour lesdits terrains, elle se rendra remboursement sur les frets qu'elle aura à payer sur les bons qu'elle doit fournir à la Compagnie du lac Borgne, avec intérêt sur les avances faites par cette municipalité pour l'achat desdits terrains.

Et il est bien entendu que tous les frais de commission, d'actes de ventes, etc. seront remboursés par la dite compagnie.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à jeudi prochain, 20 juin 1837.

Copie conforme,

J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire.

Chambre du Commerce 13 Juillet 1837.

DEMANDE D'INFORMATION—Les parens de feu *Louis Charles Dubreuil*, natif de la Rochelle, (France) et ci devant résident de cette ville et de Ste Geneviève (Missouri) seraient bien reconnaissants pour toute information qui les concerne.

Les communications sur son compte adressées à Samuel J. Peters, président de la chambre du commerce de la Nouvelle Orléans, seront reçues avec plaisir.

15 juillet—6 — G. W. WHITE, secrétaire.

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—2 pipes Eau-de-vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par

20 juillet — KOHN DARON & CO. No. 28, rue Bienville.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par

20 juillet — ROBINSON & Co., No. 45, rue du Camp.

BILLETS du Mississippi, à vendre par

20 juillet — ROBINSON & Co., No. 45, rue du Camp.

BILLETS de l'Alabama, à vendre par

20 juillet — ROBINSON & Co., No. 45, rue du Camp.

BILLETS sans cours, à vendre par

20 juillet — ROBINSON & Co., No. 45, rue du Camp.

ESPECES en demande, par

20 juillet — ROBINSON & Co., No 45, rue du Camp.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par

20 juillet — BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

TABAC—50 fréquins tabac manufacturé, à bas prix, en magasin, à vendre par

18 juillet — HEFFORD & SORGENFREY.

ABSYNTHE—100 caisses en magasin et à vendre par

20 juillet — KOHN, DARON & Co. No. 28 rue Bienville.

SACS EN TOILE—18 balles de sacs en toile en magasin et à vendre par

20 juillet — R. GRONING & Co.

PORC Mess—300 barils Porc; 50 do bœuf à vendre par

20 juillet — R GRONING & Co.

SACS en Pitre en magasin et à vendre par

20 juillet — R. GRONING & Co.

CONFITURE de la Havane—20 caisses confitures de la Havane en magasin et à vendre par

20 juillet — R GRONING & Co.

JAMBONS DE MENAGE—15 paquets de Jambons de ménage, passés à la chaux, de Cincinnati, reçus par le Corinthian, et à vendre par

20 juillet — JOSEPH LANDIS & CO. No. 14, rue Poydras.

BEURRE—135 barillets Beurre frais de l'Ouest débarquant et à vendre par

20 juillet — LAVILLEBEUVRE & WALTON. No. 17, rue des Magasins.

TAMARIN—13 barillets de la Jamaïque, en débarquement et à vendre par

20 juillet — QUARLES & CO. No. 24, rue de la Douane

MOUSSELINE—5 balles mousseline d'un nouveau patron, convenable pour les marchés mexicains, en magasin et à vendre par

20 juillet — KOHN, DARON & Co. No. 28 rue Bienville.

RESIDENCE D'ETE.

LE prix suivans ont été établis pour la pension à la maison de résidence de St. Joseph:

Nourriture et logement par mois	$45 00
Nourriture et logement pour un seul jour	2 50
Nourriture et logement pour une semaine	14 00
Nourriture, sans logement, par mois	30 00
Diners, par mois	20 00
Diners pour les visiteurs et invités	1 00
Déjeuner et Souper, (chaque)	75c.
Logement	50
Nourriture pour domestique par mois	20 00

ROBERT ARMSTRONG.

St. Joseph, 1 mai 1837. — 17 juin—1m

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

LES soussignés, viennent de recevoir par le paquebot Orléans un nouvel assortiment de brosses pour habit, à manches longs, miroirs pour la bouche, lignes à pêcher, pincettes, fer à friser, des jaune, brosses à dent, peinture, eau de rose, huile antique et de Macassar, cartes à jouer, rasoirs de Washington, peigne étrilles; toile blanche, ficelle, bourses, encre de Payson, encre rouge et noire, bagues en or, cachet vecdevise, bracelets pour dame, etc., à vendre par

13 juin — POLLARD & GREEN. rue de Chartres no 53.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu George Mather de la paroisse de St. Jacques, sont priées de les faire sans délais, anthentiquement au soussigné, pour être réglées et liquidées, et tous ceux qui doivent à la dite succession, sont priés de payer le plus promptement possible.

Paroisse St Jacques Louis, 15 juin 1837. — AURORE MATHER.

20 juin—3.1pe

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Broxsome & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. — 24 mai

CHAUX DE THOMASTON—500 barils, en bon ordre, en débarquement du navire Brunette, à vendre par

27 juin—3 — GEO. BEDFORD, 23 Bienville.

CIGARRES DE LA HAVANE—300 milliers cigarres des meilleures marques de la Havane, à vendre par — 20 juin — R GRONING & Co.

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brézil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. — 28 mai—3 m

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE RAMAGE—Vente par le Régister des Testamens—Mardi le quinze août 1837, à midi à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du dix juillet 1837 J'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de James Ramage décédé, l'esclave ci après décrit:

Un mulâtre nommé John, âgé d'environ neuf ans, acquis par le défunt de Jacob Hart fondé de pouvoir de Léon Hart par acte au rapport de William Boswell notaire public le dix neuf novembre dernier, 1836.

Conditions: comptant.

13 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE NICOLET—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi le premier août 1837, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 19 juin 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de *Théodore Nicolet*, décédé, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Une négresse nommée Nancy, âgée d'environ vingt-quatre ans, blanchisseuse, appartenant au défunt *Théodore Nicolet*, par l'achat qu'il en a fait de Sam. A. Hite, par acte au rapport de Félix Grima, notaire.

Un certain nègre nommé Billy, âgé d'environ vingt-deux ans, domestique de maison et appartenant à la Succession de Théodore Nicolet par l'achat qu'il en a fait de Madame C. Lesseps, par acte au rapport de Félix Grima, notaire, sous la date du vingt-trois février 1836.

Conditions de la vente. Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente par devant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 20 juin

SUCCESSION DE ROGERS—Vente par le Régister des Testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 juin 1837, il sera, le jeudi, 3 août 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, exposé en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu le docteur William Rogers, un nègre esclave nommé John, âgé d'environ vingt-quatre ans, blanchisseur, sujet aux crises.

Conditions: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant H. B. Cenas, notaire public.

1er juillet.

SUCCESSION de Jones—Vente par le register des testamens—Mercredi le vingt six juillet, mil huit cent trente sept, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente et un mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Sarah Jones, épouse décédée de Michel Jones et aussi pour le compte dudit Michel Jones, la propriété foncière ci-après décrite.

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation en cette ville, formant l'encoignure des rues Levée et Céleste, et mesurant soixante pieds de face sur la première rue, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la dernière rue, ensemble les améliorations qui sont dessus, étant la même propriété que ledit Michel Jones, acquit de Jacques F. Enoul Livaudais, par acte passé devant Carile Pollock, notaire public, le 27 janvier 1837.

Conditions de la vente: mille piastres comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B.—L'acte de vente se passera pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—3

SUCCESSION DE DENIS—Vente par le régistre des Testamens.—Le samedi, 29 juillet 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 juillet 1837, il sera vendu à l'encan au ci devant domicile de feu François Xavier Denis, rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Ursulines, les effets mobiliers dépendant de la succession du dit défunt.

Conditions de la vente: Comptant,

15 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE RISINGSON—Vente par le régister des testamens.—Vendredi le vingt-cinq août 1837, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un décret rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 24 juin 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession d'Henry C. B. Risingson, décédé, l'esclave nommée CHARLOTTE, âgée de vingt cinq ou vingt six ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions: comptant.

22 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Ferrary—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie Louise Ferrary, veuve Antoine Chevalier Doriocourt, administratrice de la succession de Jean Baptiste Ferrary, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.—Par ordre de la cour.

22 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Danl Phillips, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Vaughan, décédé intestat: Avis est par le présent, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

18 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Soubran—Avis par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Louis Danoac, curateur de Julien Trotrau, curateur de la succession de Victor Soubran, mais maintenant décédé, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

18 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE BUREL—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de Burel décédé sont par le présent notifiés de les présenter au soussigné administrateur, et ceux qui doivent à la dite succession sont notifiés de payer immédiatement. Toutes les personnes qui ont laissé les harnais en réparations à la boutique du dit Burel, rue Tchoupitoulas voudront bien prouver leur propriété et les retirer.

18 juillet — W. F. C. DUPLESSIS.

COUR DES PREUVES—Attendu que S. Bloseman, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Julien Trotreau, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

18 juillet — Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Marguerite Laurent alias St.Onge veuve André Grégoire a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu André Grégoire décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

13 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Succession de Nathaniel Cox.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Nathaniel Cox, soit tenue par devant le sieur Hilary B Cenas, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite succession; laquelle assemblée aura lieu lundi, le septième jour d'août 1837, à dix heures du matin; et il est de plus ordonné que le sieur M. W. Hoffman soit nommé pour représenter les créanciers absents de la succession.

Nouvelle-Orléans, ce 1er. juillet 1837

Signé J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme:

4 juillet—15 — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Arsène Pierre f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Théophile Cavelier, h. c. l. curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.

15 juillet — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

OR ET ARGENT—On demande de l'or et de l'argent, pour lesquels on paiera le prix le plus élevé du marché, s'adresser à

27 juin — ROBINSON & Co., no 45 rue du Camp.

WHISKEY DE MONONGAHELA—71 barils vieux Whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par — P. H. GALLWAY,

11 juillet — no. 31, rue de la Commune.

PORC MESS, PRIME ET DESOSSE—à vendre par — G. DORSEY,

11 juillet — 44, Nouvelle Levée.

JAMBON—58 barriques assortis, à vendre par

11 juillet — G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

BILLETS du Mississipi à vendre par

11 juillet — G. R. STRINGER, No. 50, rue du Canal.

G. R. STRINGER, a transporté son bureau de courtage au même endroit où il était auparavant au No. 50, rue du Canal. — 11 juillet

MAIS—900 sacs maïs, en magasin, à vendre par

11 juillet — SLOAN & BROTHER, 39, Nouvelle Levée.

DOUBLONS et Piastres Mexicains à vendre par

11 juillet — R. GRONING & CO.

DAMEJEANNES—30 Damejeannes reçues et à vendre par — ROBERT H. WHITE,

11 juillet — No 34 rue Gravier.

PIMENTO—50 sacs reçus, et à vendre par

11 juillet — ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.

TAMARINS—75 barillets tamarins, en débarquement et à vendre par — ROBERT H. WHITE,

11 juillet — 34, rue Gravier.

MUSCADE—3 barils, à vendre par

11 juillet — ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.

FARINE—800 barils farine superfine, à vendre par

6 juillet — G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

JAMBON—Un petit lot de plats-côtés, récemment reçu et à vendre, rue Poydras No. 12, par

8 juillet — GRIVOT & PAIGE.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN vertu des ordonnances de police, avis est donné qu'à compter de lundi 3 juillet prochain, jusqu'au 1er. septembre suivant, il sera distribué, chaque nuit, des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errants dans les rues de la troisième municipalité.

Le 26 juin 1837. — D. PRIEUR, maire.

MAGASIN A LOUER.

A louer immédiatement le joli petit magasin, rue de Chartres, No. 18, entre Douane et Canal. On pourra aussi acheter ou louer à bon marché les étagères dudit magasin. S'adresser à — J. LERETHE,

29 juin—3 — rue de Chartres, No. 18.

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à

24 juin — SALOMON COHN, à Carrollton.

A LOUER—Une jolie maison de maître très commode, située sur le chemin du Bayou, à peu de distance de la rue des Remparts, composée de 9 appartemens avec cuisine, écurie, jardin, etc. S'adresser pour le prix, et les conditions à — M. MAHER,

12 juin — no 16, rue Poydras.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien divisés.

10 juin — S. DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisines et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff.

10 juin — FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à

3 juin — H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40, Vieille Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Prolland ou à — ROBERT LAYTON.

29 mai — No 33, Vieille Levée

A LOUER—Plusieurs chambres situées au-dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti

24 mai — E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à — 1er mai — JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. — 22 av—2,pst

AVIS.

L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. c'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures, à ce qu'elles ont été jusqu'à ce jour.

1 av — J. K. HAMILTON.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du chemin en fer de la Nouvelle Orléans et Nashville.

LES actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par les présentes que, par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, la demande qui leur a été faite le 13 février dernier du paiement de cinq piastres par chaque action, a été rapportée, et lesdits actionnaires sont en outre

Notifiés que:

ATTENDU que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, il a été adressé aux actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville une demande des paiemens suivans sur les actions qu'ils possèdent, savoir: deux piastres par chaque action, payables le 1er. septembre prochain; deux piastres par chaque action payables le 1er. décembre prochain; et deux piastres par chaque action payables le 1er. mars prochain:

En conséquence, il est résolu que le secrétaire de cette compagnie notifiera les actionnaires, par la voie des journaux de cette ville, que conformément à la sixième section de la charte, il leur est loisible de suspendre chacun des paiemens exigés sur le fonds capital de ladite compagnie pendant le terme de soixante jours, à partir de la date pour laquelle le dit paiement est exigible, sous la condition expresse, toutefois que si ledit paiement n'est pas régulièrement fait à l'expiration dudit prolongement de soixante jours, dans ce cas l'action ou les actions sur lesquelles le dit paiement aurait dû être fait sont et demeurent confisquées en faveur de la compagnie, les dispositions de la charte étant formelles et positives en ce point. C'est pourquoi en conformité à la dite demande, tous et chacun des actionnaires de ladite compagnie qui jugeront convenable d'ajourner les paiemens sur leurs actions pendant cet espace de soixante jours que la charte leur accorde, sont notifiés que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. septembre prochain, peut, en vertu de la susdite clause de la charte, être ajourné jusqu'au 31 octobre; que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. décembre prochain; que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. décembre prochain peut être ajourné jusqu'au 30 janvier, et le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. mars prochain, peut être ajourné jusqu'au 30 avril prochain.

24 juin — A. R. McNAIR.—sect

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ

Le 10 juin 1837.

Cette Institution tirera les checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.

13 juin — JAMES B. MARKS, faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 21 juin.

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. — RICHARD RELF,

22 juin — caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et La Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.

6 av — DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS

Il a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit:

Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chaque, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction.

15 mars — J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me. municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction,

10 mars — J. B. S ST. AMAND, Secr. protem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. — 3 nov

LE docteur T. GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hopitaux, membre de la société anatomique de Paris et de l'académie scientifique de l'île de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à leur disposition pour toutes les maladies des hommes, des femmes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie.

Sa demeure est rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié.

6 juin—qj — Th. GAILLARDET.

LES soussignés offrent à vendre, un assortiment général de Marchandises pour le marché mexicain.

438 pièces Toile de Dundee, pour emballage,
41 pièces Toile d'emballage du Kentucky,
50 rouleaux cordages du Kentucky,
22 boucauts eau de-vie superieur, du Old Lone don Dock,
50 caisses Hockheimer, 25 dito Liebfraumilch,
50 caisses Rudesheimer, 100 dito Nierstein,
130 paniers champagne, marque de Joly,
200 paniers Nectar Mousseux, marque de Lambert & Co.
108 paniers œil de Perdrix,
50 douzaines vieux vin de Porto et de Sherry.

13 juillet—12 — W. F. VIGERS & CO. No. 30, rue Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District Paroisse Ste-Marie. Wm. M Brul, contre Samuel Comly.—Cour de District—Paroisse Sainte-Marie.—La Banque des Etats Unis contre Samuel Comly.—En vertu d'un ordre de cour dans les affaires ci dessus, il sera exposé en vente publique, à la distillerie de la ville de Franklin, paroisse Ste-Marie, le samedi 29 de juillet 1837, entre les heures de dix heures du matin et quatre de l'après-midi, 160 pipes Rhum de 4me. preuve, et 1230 barils Rhum épreuve de la Louisiane.

CONDITIONS.—7 mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets payable à 7 mois de date, en faveur du soussigné, shériff, avec bonne sécurité qui devra être acceptée par l'avocat des parties dans les affaires ci dessus.

18 juillet—6 — BENJAMIN HUDSON, Shériff de la paroisse Ste-Marie.

A VENDRE.

UN magnifique Harnais Anglais, venant d'être reçue et à vendre au No. 110, rue de Chartres.

8 juillet

LIQUEURS.—20 caisses Liqueurs superfines, de la Martinique, à vendre par

8 juillet — A. CAPDEVIELLE & Co. Rue Toulouse, no. 19

MESSRS. DOLBEAR & FREERS.

LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no. 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préfèrent.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. — 13 juin

EAU DE SELZ—Cette boisson si agréable et saine pendant les chaleurs, quelques douzaines seulement à vendre par

15 juin — J E LOREILHE, encoignure Royale et Douane.

Faites Attention.

ANDREWS & BROTHERS,

VENDENT à très bon marché des marchandises sèches, et reçoivent en paiement, les billets de presque toutes les banques qui ont suspendu, d'Alabama, Tennessee, Georgie, S. Carolina, Mississipi, Louisiane, Kentucky, Ohio et Illinois. Les marchands de la ville, et ceux de la campagne, et les consommateurs désirant acheter des marchandises sont invités à passer au no 19, rue de Chartres. — 13 juin

ON DEMANDE A LOUER—Un nègre d'environ 20 ans, pour travailler dans un magasin de groceries. S'adresser de suite à — J E LOREILHE,

15 juin — encoignure Royale et Douane.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

15 juin — SALOMON COHN

R. H. BRUNET, Encanteur.

TIENT SON BUREAU AU

No. 91 Rue de la Commune.

3 avril—3m

CHARLES H GRANT & CO

No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de

MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en plume — 17 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 29 juillet, il sera vendu à la Bourse, à midi, en vertu d'ordre et risque de Mr. Castin, l'îlet de terre entre les rues 117 et 87, Henry Train, l'îlet ... et 104, ... adjugé le 27 février dernier, et sont situés dans Hancukville, et maintenant vendus à sa folle enchère, pour n'avoir pas rempli les conditions de la vente.

Conditions: un dixième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et en date du 27 février dernier.

Les actes de vente, chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. — 13 juillet

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juillet 1836, il sera vendu, le vendredi, 28 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Mandeville et des Grands Hommes, faubourg Marigny,

Les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Guillaume Depierris.

Conditions comptant. — 15 juillet

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 14 juillet 1837, il sera vendu le jeudi 27 du courant, à 10 heures du matin, au no. 245, rue de la Nouvelle Levée près de l'hotel de la Marine.

Une quantité de groceries assorties, abandonnées à leur créanciers par Tabary et McManus.

Conditions comptant. — 15 juillet

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Succession du feu Anthony A. Saures.

SAMEDI 29 Juillet prochain, à la Bourse au coin des rues St Louis et Chartres, à midi précis, il sera vendu, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1837, les propriétés et esclaves suivans appartenant à la susdite succession, savoir:

1o. Un terrain situé dans le carré de la ville de la Nouvelle Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue de Quartier, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, sur lequel est bâtie une belle maison à 3 étages en briques, consistant au premier ou au rez de chaussé, d'un grand magasin, avec un beau corridor, porte cochère &c. au second étage, il y a une belle salle, avec portes à coulisses et deux chambres à coucher, avec passage sur la gallerie, deux belles cheminées avec manteau en marbre d'Italie, avec le fourneau pour charbon; au troisième étage, il y a 4 belles chambres à coucher, deux desquelles sont avec cheminées, cabinets, gallerie sur le derrière et passage sur le derrière; le grenier est très bien fini, et est habitable; la cuisine est en briques, et à trois étages; le second étage est divisé en deux appartemens; le troisième étage est divisé en trois appartemens; latrines en briques à deux étages, également écuries en briques à deux étages; le corridor, la cuisine, la cour, sont pavés avec des flagstones de Liverpool, de la première qualité, une superbe citerne de 18 pieds de haut, un très bon puits en briques avec sa pompe; la banquette est aussi en flagstones; le tout est parfaitement fini, et en bon ordre, et ne il, bâtis des meilleurs matériaux, ayant été bâtis expressément par et pour le défunt pour en faire sa résidence. On engage les acheteurs à visiter cette charmante propriété avant la vente.

2o. Un terrain, situé au faubourg Marigny No. 4, mesurant 23 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No. 3, et de l'autre par le terrain No. 5, et dans le fond, par le terrain No. 9.

3o. Un autre terrain, situé faubourg Marigny, no. 5, mesurant 23 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain No. 4. et de l'autre côté, par le terrain No. 6, et dans le fond par le terrain No. 8, tout mesure anglaise.

4o. William, âgé à peu près de 21 ans, journallier et travailleur.

5o. Lewis, âgé à peu près de 35 ans, cordonnier, ayant une hernie.

6o. Molly, âgée à peu près de 28 ans, cuisinière, avec son fils Frank, âgé à peu près de 6 ans.

Conditions; la maison payable comptant, la balance des propriétés et esclaves, à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, et 10 pour cent d'intérêt par an, en cas que les billets ne seraient pas payés à maturité, sans pour cela en retarder le payement

Les actes de vente, chez W U Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. — 24 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING

Succession de François Meffre Rouzan.

SAMEDI 5 août prochain, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 juin 1837, il sera vendu à la bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, les propriétés et esclaves suivants, appartenant à la dite succession, savoir:

1o. Un certain Lot de Terre situé rue St. Philippe, entre les rues Rempart et St. Claude, ou Tremé, mesurant 52 pieds de face à ladite rue St. Philippe sur 126 pieds de profondeur, mesure française, et désigné par le no ... sur un plan dressé le 20 septembre 1826, par Joseph Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte le 26 octobre de la même année, au rapport de Carlile Pollock, notaire, ensemble avec une maison bâtie dessus.

2o. Un certain Lot de Terre situé en cette ville, au coin des rues Ursulines et Bourgogne, mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 38 pieds de profondeur, et face à la rue Bourgogne avec une maison bâtie, cuisine et autres dépendances.

3. HONORE, nègre âgé de 15 à 16 ans.

4. CHERI, mulâtre, âgé de 35 ans, charretier.

5. CHARLOTTE, négresse, âgée de 40 ans, perruquière et épileptique

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 1 juil.

PAR BACH & CALHOUN.

Vente de Syndics.

IL sera vendu par ordre de l'honorable cour de district, jeudi, 27 juillet 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la faillite de messrs Tonnré & Beswick, les esclaves suivans, abandonnés par eux à leurs créanciers, savoir:

SARAH, âgée d'environ 31 ans; MARY, de 26 ans avec ses deux enfans; ROBERT âgé de 22 ans et LYDIA, âgée d'environ 16 ans.

22 juin—6 22,29,6,13,20,27.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrement quelconques qui sont mentionnées dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restées pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai — D. PRIEUR, maire.

SANGSUES.

PLUSIEURS milliers de belles et bonnes Sangsues à vendre à la pharmacie du soussigné.

6 juillet — A. A. PEYCHAUD, Rue Royale, No. 123.

Beaux Peignes d'ivoires, Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Huntsville, de New York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assortis; 1000 Eventails de l'Inde; 200 idem en soie; 50 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par — POLLARD & GREEN,

6 juillet — No. 53, rue de Chartres.

ALIMENT VEGETAL appelé Indostane.

REÇU et à vendre à la pharmacie du soussigné, plusieurs douzaines boites de l'aliment ci-dessus; l'Indostane n'est pas une composition, c'est un aliment végétal, naturel, très léger, très nourrissant, qui provient de la partie médullaire d'un palmier de l'Indostan. Les essais faits par les premières notabilités médicales ont démontré qu'elle est souveraine pour développer les forces des enfants à la mamelle aux quels elle tient lieu du sein de la mère, et qu'on ne peut pas employer d'aliment plus adoucissant et plus analeptique dans les cas d'épuisement, pour les convalescents, contre les gastrites, les rhumes, les catarrhes, les faiblesses d'estomac et toutes les affections de la poitrine. Mais, pour en obtenir des effets prompts et marqués, on doit en continuer l'usage avec méthode, et surtout avec assiduité; en prendre au moins deux potages par jour, un le matin et l'autre le soir. Quoique faible que l'on puisse être, on est assuré qu'il ne fatiguerout jamais l'estomac.

6 juillet — A. A. PEYCHAUD. Rue Royale, No. 123.

EN débarquement du Huntsville, de New York, 40 barriques de Vin rouge, Médoc vieux. 20 balles foin, bonne qualité.

6 juillet — LATASTE & BRULATOUR.

EN débarquement du brick Vernon, venant du Havre, 250 paniers Vin de Champagne de Jolly, de qualité supérieure.

6 juillet — LATASTE & BRULATOUR

EN magasin, d'importations antérieures, Vins fins en caisses et en barriques, blancs et rouges, de Bordeaux, Madère et Champagne—Eau de vie en demi et quarts de pipes, de Dunod, Dupuy et autres; Guignolet d'Angers—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande de Ooy & fils de Rotterdam—1000 boites de Sardines à l'huile de Colin—quelques caisses conserves et pâtés assortis—saucissons assortis de Marseille—amandes en coques à la dame—parfumeries assorties. — LATASTE & BRULATOUR

6 juillet — 19, rue St Louis.

POMMES SECHES—100 sacs pommes sèches de qualité supérieure, en magasin, et à vendre, rue Poydras No 12, par — GRIVOT & PAIGE.

8 juil

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement dudit billet est arrêté.

19 mai — STERNS, LANGDON & Co

JUS de Limon en barils, à vendre par — A. CHOFARD,

8 juillet — 36, rue de Chartres.

TRAITES sur New-York, à vendre par — JOHN MINTURN,

8 juillet—5 — Exchange Place.

UNE caisse Bas de soie noirs français, de qualités assorties, à vendre par — VIDAL & LERETHE,

8 juillet — 35, Chartres.

UNE caisse Gants de soie à jour, couleurs assorties, nouveaux dessins, à vendre par — VIDAL & LERETHE,

8 juillet — 35, Chartres.

WHISKEY—100 barils de vieux whiskey de Monongahela, en magasin, à vendre par

8 juil — GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

TRAITES sur Cincinnati, à vendre par

8 juil — LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

A VENDRE par M. S Cucullu, Lapeyre & Co. rue Toulouse, No. 27.

246 caisses Sucre blanc de la Havane, 1ère qualité; 180 surons Tabac en feuille de Mauzanilla. 200,000 cigares de la Havane, de différentes qualités.

8 juillet

ON a besoin d'une bonne Nourrice—Une sans enfant aurait la préférence.—S'adresser de suite au bureau de l'Abeille. — 27 mai

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique S'adresser au bureau de l'Abeille. — 2 juin

LATASTE & BRULATOUR, ont transporté leur magasin au No. 19, rue St. Louis, à côté de Mrs. Carrière, Daran & Co. — 4 juillet

A VENDRE, par le soussigné,

FRAISES de Colin par caisse de 12 & 24 bouteilles; Cerises de Gueland, de Paris; Kirsch de la Forêt Noire; Anisette de Bordeaux; Champagne des marques *Montebello et Jaquesson*; Biscuits de Reims; Confiture de Marseille et Havane; Salaisons assorties de Marseille; Huile d'olive épurée de Bordeaux; Eau de Seltz; 100 caisses Vin de Médoc; Liqueurs superfines et ordinaires; Fruits à l'eau-de-vie de Champion; Marasquin de Zara; Curaçao de Hollande; Eau-de-vie de Dantzic; Liqueurs en cruchons de porcelaine; Graines de Jardinages, par caisses; Nougat et Fruits cristalisés; Saucissons de Lyon; Pruneaux de Tours; Sardines et Pâtés de Colin; Jus de Groseille; Chandelles de couleurs; Cigares de la Havane; Eau-de-vie, Gin, Vins, &c. — J E. LOREILHE,

8 juillet — Encoignure Royale et Douane.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

SEST parti marron de chez le soussigné, il y a environ deux mois, le nègre nommé PHILEMON ou PHILLIPS, âgé de vingt-huit ans, taille de six pieds, peau très noire, ... et rouge, barbe épaisse. Il lui manque plusieurs dents à la mâchoire supérieure. Il a l'habitude d'être loué dans les pensions comme cuisinier. On soupçonne qu'il, s'est embarqué à bord de quelque steamboat, se disant libre. Il parle l'anglais et le français.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera en prison.

15 juin—3 — A. DIMITRY.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington, de la 3me. municipalité (à Frascati) EARL LANNON, mulâtre se disant libre, âgé de 38 ans, taille 5 pieds 7 1/2 pouces, figure allongée, peau basanée, ayant des plaies aux deux jambes. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837.

15 juillet—10 — P. BAYHI, Chef du Poste.

AVIS.

Détenu à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre JAMES JOHNSON, se disant libre, le dit nègre est âgé de vingt-cinq ans, parlant anglais, taille 5 pieds 7 pouces—Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste St. Jean-Baptiste, le 11 juillet 1837.

15 juillet — A. TROUARD, Dép. Shériff.

Détenu à la geôle de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre BOB, se disant appartenir à M. William Boy, du Bayou Sara, le dit nègre est âgé d'environ 26 à 27 ans, taille 5 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais.

Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 6 juillet 1837.

15 juillet — A. TROUARD, shériff.

150 Piastres de Récompense—Parti marron de chez le soussigné, le 2 du courant, le nègre JAMES ou JIM, âgé d'environ 21 ans bien fait, d'une belle mine, et ayant de manières polies; il a de grands yeux, peau noire et lisse, bon nes dents; de la taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, parlant anglais et français. On suppose qu'il est parti sur le bateau à vapeur Mormon, pour Little Rock.

La récompense ci-dessus et tous les frais raisonnables seront payés pour son arrestation.

4 juil—3 — A. LEDOUX, 15, rue St. Charles.

$25 DE RECOMPENSE.

Seront payées à quiconque délivrera à la geole ou au soussigné le nègre JOHN SCOTT, parti marron depuis quatre mois, âgé à peu près de 30 ans, 5 pieds 6 à 8 pouces de hauteur, d'une bonne taille. Il a une cicatrice au dessus de la main gauche reçue par un coup de hache, et deux seignées sur le bras gauche. Il parle un peu sur le bout de la langue et appartenait avant à Mrs Freret, frères.

LOUIS SCHMIDT, au Gang Saw Mill, dans le faubourg Livaudais

27 juin—15

$20 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, lundi 29 du mois passé, la négresse FANNY âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds, peau couleur ... parlant le français et l'anglais. elle a un bonnet ... de ... de la Nlle Orléans, et est ... dans la partie inférieure de la ville, ou en supposer qu'elle ... On est prévenu de ne pas la recevoir sous peine d'être poursuivi conformément aux lois de l'état.

9 juin — Wm. REGAN.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron de l'habitation de M. A. Murat, près de Bâton Rouge, il y a environ 2 mois, le nègre MANUEL. Il est noir, de 5 pieds 4 pouces de hauteur, âgé d'environ 30 ans, une cicatrice sur le front et très marqué par les fers. Dix jours après être parti, on l'a vu dans la compagnie avec des pistolets, une montre d'or et beaucoup de billets de banque, qu'il doit avoir volés, et avoir été employé pendant quelque tems à colporter des marchandises le long de la rivière par les nègres, il a été sur le point d'être pris. On l'a vu il y a deux jours sur la levée, très bien habillé, et il a dit que les hommes du chaland qui l'avaient amené de Bâton Rouge, devaient l'emmener à Cincinnati. Il est très rusé, il parle anglais et français et possède admirablement tous les papiers nécessaires.

L'attention des capitaines et des propriétaires de steamboat est appelée sur cet avis, et la récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ledit nègre à la geole. — 25 m

$200 DE RECOMPENSE.

PARTIS ... il y a quelques mois de la ... Mr Chase et Anderson, DARY, nègre âgé d'environ 30 ans, très noir, ayant 5 pieds 6 pouces, fortement constitué, acheté de M. Maccary.

SAM, âgé de 25 ans environ, très-noir, mesurant 5 pieds 9 pouces, ayant les os de la joue très hauts, et ..., acheté de major Eaton.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $100 pour chaque en s'adressant à

23 mai 29 — YORKE Frères, 65, rue du Camp.

Esclave maintenant détenu à la geole—Il a été conduit à la geole, un jeune homme marron, qui dit se nommer WILLIAM, et appartenir à M. Dran, rue St Claude, à la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en prouvant qu'il lui appartient, autrement on en sera disposé conformément à la loi.

Paroisse Jefferson, 23 juin 1837

29 juin—4 tps — MANUEL GARCIA, shériff.

DETENU à la Geole de Police du Poste du faubourg Washington, de la 3me. Municipalité à Frascati le nègre nommé GEORGE SHAW, se disant libre, âgé de 45 ans, taille 5 pieds 6 pouces, figure ..., yeux gros, cheveux grisâtres, et visage barbu. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 11 juillet 1837.

11 juillet—10 — P. BAYHI, chef du poste.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3me Municipalité, à Frascati, le nègre nommé John Colins, se disant appartenir à M. Marsoudet, avocat, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 1 1/2 pouces, figure ordinaire, ayant de petits yeux, et une petite cicatrice sur le front au-dessus de l'œil droit, parlant l'anglais et le français, se disant charpentier. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 6 juillet 1837.

20 jt — P. BAYHI—Chef du poste

50 Piastres de Récompense seront données à celui qui fera découvrir les voleurs qui ont volé deux derniers des animaux à Carrollton et les ont conduits à travers la cyprière, passant par le canal de la Banque. S'adresser à

15 juin — P. SONIAT, à Carrollton.

CHIENNE PERDUE.

PERDU ou égarée, vendredi dernier une Chienne épagneule noire, de taille moyenne, ayant le poitrine et les pattes longues. Elle avait au cou un collier de chaine, avec les lettres E & B. M. Vieille Levée, gravées sur une plaque de cuivre, adapté au collier. Elle répond au nom de Frac. La personne qui la ramènera au No. 30 Vieille Levée, sera généreusement récompensée. Dans le cas où elle aurait été volée, une somme de $50 sera donnée à celui qui fournira des preuves suffisantes pour la condamnation du coupable. — 11 juillet

M. O. PORC—à vendre par — JOSEPH LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

PRIME PORC—100 barils, à vendre par — JOSEPH LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

TROUVE—Une somme d'argent, que le propriétaire peut avoir en prouvant la propriété, et en payant les frais. S'adresser à — HEFFORD & SORGENFREY.

19 juillet — 18, rue Poydras.

MESS PORC—200 barils de mess porc, à vendre par — JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras.

100 MILLIERS ... Briques ... à vendre par — FRANKLIN & AMES, 55, rue du Camp.

PORC—250 barils Porc mess, 150 do prime, 8 do. désossé, à vendre par — G. DORSEY, No. 44, Nlle. Levée.

JAMBON, plats-côtés et épaules, à vendre par — G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée.

WHISKEY—200 barils Whiskey commun et rectifié, à vendre par — G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée.

GRAISSE—200 fréquins Graisse ferme, en débarquement et à vendre par G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée.

FARINE—quelques centaines de barils, qualité superfine, à vendre par — G. DORSEY, No. 44, Nlle. Levée.

WHISKEY—50 barils whiskey de Monongahela, à vendre par — ROBERT H. WHITE, No 34, rue Gravier.

BRIQUES—100,000 briques du Lac, de bonne qualité, à vendre par — WILLIAM BOMAN, No. 168, rue du Bassin.

VINAIGRE—50 barils vinaigre de cidre, à vendre par — ROBERT H. WHITE, No. 34, Nouvelle Levée.

PORC—Mess, Prime, Mo, et P. O., à vendre par — HEFFORD & SORGENFREY.

18 juillet — No 18, rue Poydras

SUCRE—60 boucauts sucre, en magasin, à vendre par — HEFFORD & SORGENFREY.

BEURRE—20 fréquins beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par

18 juillet — HEFFORD & SORGENFREY.

PECHES—30 barils Pêches desséchées; 2 duo Fromage américain, en magasin, à vendre par — HENRY HART,

15 juillet — 38, Vieille-Levée.

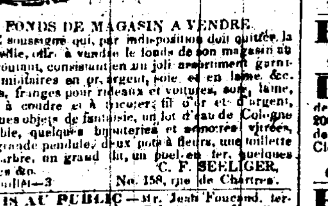

FONDS DE MAGASIN A VENDRE.

LE soussigné qui, par indisposition doit quitter la ville, offre à vendre le fonds de son magasin au prix coûtant, consistant en un joli assortiment garnitures militaires en or, argent, soie, et en laine, &c. galons, franges pour rideaux et voitures, soie, laine, coton à coudre et à tricoter; fil d'or et d'argent; quelques objets de fantaisie, un lot d'eau de Cologne véritable, quelques bijouteries et armoires vitrées, une grande pendule, deux pots à fleurs, une toilette en marbre, un grand lit, un poêle en fer, quelques chaises &c. — C. F. SEELIGER,

20 juillet—3 — No. 158, rue de Chartres.

AVIS AU PUBLIC—Mr. Jean Foucand, tonnelier demeurant rue Royale, entre Ursulines et St. Philippe, ayant pris les limites pour une somme de $ 66 qu'il me doit, j'offre une récompense de $15 à celui qui pourra prouver qu'il l'a vu hors des limites de la paroisse d'Orléans, depuis le 19 juillet. — CHARLES VILLAIN,

20 juillet—3 — rue Condé, No. 43.

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,

Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.

Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.

Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.

Vues de Paris, encadrées et en feuilles.

Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.

Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.

Académies et principes de dessin.

Explications du Maréchal Clauzel.

Crayons lithographiques, &c. &c. — 20 juin—3pe

BRIQUES à l'épreuve du feu, charpente etc. etc.

15,000 briques à l'épreuve du feu 1re qualité
150,000 pieds de planches de cypre,
150,000 do do sapin jaune
800 arb. as de cèdre rouge, équarris
500 boisseaux de charbon de bois, à vendre par — F. LEFEVRE.

10 mai — Au vieux Bassin.

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—No. 9795.—Présent l'honorable Charles Maurian, 30 juin 1837—Nelson Pavajeau, h. c. l. contre ses créanciers, pour un atermoiement. Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable aient à s'assembler en l'étude de L. Féraud, notaire public, le Jeudi 3 août 1837, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Bureau du greffier, 30 juin 1837.

1 juillet—9,2pe — ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans. Je certifie que le 27 juin 1837, jugement a été entré en cette Cour, dans l'affaire de J Plumard de Rieux contre sa femme, dans les mots et chiffres suivants, savoir: No. 9754. *J. Plumard de Rieux contre sa femme.*—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur du plaintif contre la défenderesse; que les liens du mariage qui existaient ci-devant entre les partis, soient et sont par les présentes dissouts, et que la défenderesse paie les frais du procès.

Ce 10 juillet 1837.

(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai sur les présentes apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle-Orléans, ce 19e jour de juillet, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent trente-sept, et la soixante-deuxième de l'Indépendance des Etats Unis.

(Signé) ARM. GUYOL,

20 juillet—3. — Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—No. 9431—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—*John. G. Loyd & CO. contre leurs créanciers*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers des insolvables ait lieu en l'étude de H. B. Cenas, notaire public, le Mardi 8 août prochain, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et en même temps, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour.—Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, 19 juillet 1837. — ARM. GUYOL,

20 juillet—3 — Député greffier.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner, ayant des terrains dans les limites du 2ème. district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer aux dispositions de l'ordonnance du conseil, en date du 1er. février 1835, concernant les ... de cette notification d'une ordonnance du conseil, en date du 1er. février 1835, concernant ces terrains.

Résolu qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire réparer dans les deux mois qui suivront la passation de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cyprès, avec contre banquette, et rigoles, ou en radeaux, aux choix des propriétaires, dans les limites suivantes, savoir:

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds au-delà de la rue Urquhart

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin, jusqu'à cent vingt pieds au-delà de la rue Morales.

Dans toute cette partie du 3ème district, depuis la rue d'Enghein, jusqu'à la rue de l'Indépendance, et du côté profondeur jusqu'à cent vingt pieds au-delà de la rue des Grands Hommes.

Et il devient aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes dans cette partie du même district, au-delà de la rue de l'Indépendance, jusqu'à la rue Pologne, au-delà de la rue de la Levée.

Résolu qu'ils devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cyprès, de quatre pouces d'épaisseur, des banquettes dans toute cette partie du 2me. district, depuis cent vingt pieds au-delà de la rue des Grands Hommes, et une ligne à cent vingt pieds au-delà de la rue Morales, depuis la rue d'Enghein, jusqu'à la limite supérieure de Mr. L. B. Macarty.

Résolu que le député voyer, devra à la demande des commissaires de police, donner de suite aux propriétaires les alignements et niveaux nécessaires pour faire faire les dites banquettes, et en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire crier au rabais, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes après qu'elles auront été adjugées et faites, d'en certifier le compte, qui il sera du devoir du trésorier de le payer et de remettre ensuite à l'avocat de la municipalité, qui en poursuivra le recouvrement.

Nouvelle-Orléans le 27 mai, 1837.

29 mai—2m — A. ROUSSEAU, commissaire de police pour le 2d. district.

A VENDRE par les soussignés en débarquement de Anne Louise, venant de Bordeaux.

10 barils pois verts
10 do haricots blancs
10 do rouges
10 do lentilles
100 caisses fruits à l'eau-de-vie
50 do liqueurs surfines
200 paniers anisette do
250 boites sardines de Colin
80 paniers bouteilles vides d'importation antérieure
200 barriques vin rouge
150 barils vin blanc
2000 caisses vins différentes marques
200 do chambertin
100 do grand hermitage
160 paniers champagne différentes marques
100 caisses liqueurs Marseille
400 do huile de Nice
300 paniers huile de Bordeaux
150 barils whiskey ... preuve
150 sacs café Havane, fin vert,
Eau-de-vie J. Dupuy, pipes, demi pipes et tierçons.

5 juin — H. PALOC & DUFOUR, 38 rue Conti

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 22 près de la poste

Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparents et drapeaux militaire, imitations de bois, marbres, dorure &c. et entrepreneurs de bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude

24 av

OUVERTURE

D'UN NOUVEAU MAGASIN,

Rue d'Orléans, tout près de la rue Royale, maison de Mr Vignié.

LE soussigné, arrivant de France par le navire le *Talma*, a l'honneur de prévenir le public et spécialement les Dames, les jeunes fashionables et les gastronomes louisianais, qu'il met en vente depuis lundi 29 mai, un magnifique assortiment de marchandises nouvelles, choisies dans le véritable goût des dernières modes de Paris, et d'après les plus jolis modèles du *Longchamps*. Partis quelques jours après cette solennité, ce qui est arrivé à Paris l'intronisation suprême de la mode, le soussigné apporte et peut offrir aux Louisianais la primeur des nouveautés qui apparaissent en ce moment dans le monde fashionable français. Cet assortiment, qui sera vendu EN GROS ET EN DETAIL, comprend:

Un choix de Bijouterie fine; Chaines de montres et de cou, ... Bijoux récents; Montres d'hommes et de femmes, d'*Oudin*, élève et successeur du fameux *Breguet*.

Blondes blanches; Dentelles; Broderies magnifiques; Rubans des plus nouveaux; Sacs derniers genre; Colliers; Fichus; Tabliers pour dames; Ceintures avec velours et dentelles, Mantelets délicieux, &c.

Bas et gants de soie, coton et fil d'Ecosse.

Peignes écaille et de buffle.

Ombrelles fines; Cannes nouveau genre; Cravaches ...

Corsets de bas et haut prix.

Soie et Cordonnets en écheveaux et en bottes.

Caves à liqueurs; Nécessaires pour Dames; Pâtes, &c.

Tabletterie fine; Coffrets; Albums; Souvenirs; Visites; Portes cigares; Etuis à cigares; Cachets; Mouchoirs; Tabatières; Boites à musique; Pipes, &c.

Glaces de toute grandeur avec cadres exquis.

Bronzes fines; Sceaux pour bonnes et pour femmes; Harnais complets.

Briquets phosphoriques, d'invention nouvelle et de perfectionnement incomparable

Habillemens ... ; Chemises ... de Paris; Bottes et Souliers fins; Chapeaux de soie et Castor rose; Chemises en batiste; Percale et Coton de couleur

Vins de Champagne et Porto, qualité rare; Cerises à l'eau-de-vie; Liqueurs de toute espèce en cruchons de porcelaine, garantis extra-fines.

Biscuits de Rheims et Saucissons de Lyon, qualité supérieure.

Capsules gélatineuses au baume de Copahu, et liquide cosmétique du docteur *Boucheron*, garanti infaillible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute.

En outre, le soussigné attend, par le 1er. arrivage, un choix de riches porcelaines et un Cabinet de *Lépine*, le plus gracieux et le plus fin qu'il ait pu trouver de ses propres yeux dans Paris.

6 juin—qj — F. GAILLARDET.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France et offrent à vendre à des prix raisonnables, les articles suivants:

4 caisses Sardines à l'huile et au beurre.
1 caisse Fraises confites.
1 assortiment de Paniers différentes grandeurs.
4 pipes Eau-de-Vie de Cognac, bonne qualité
9 caisses Fusils doubles à pierre et à piston.
800 paniers Guignolet d'Angers
150 barils Vinaigre blanc.
150 caisses Vin muscat de Frontignan.
250 caisses Cerises à l'eau-de-vie.
1 grand assortiment de Chaudières.
10 barriques Vin rouge de Medoc.
1 do do de Javel, pour dessert.
150 caisses Vin St-Julien Medoc, 1re qualité.
2 caisses Cerises françaises.
3 caisses Balais en crin et divers autres articles.

22 juin—1m — F. HENRY & LAURANS, No 36, Vieille-Levée.

BILLETS de la banque des Etats Unis, à vendre par — ROBINSON & Co.

29 juin — 45, rue du Camp.

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITE.

A VENDRE à l'entrepôt de M. Bonitay, près de Pensacola, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à n'importe quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de les acheter, car il n'y a pas à se tromper dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques dures lorsque l'on nous les commande.

22 juin—6m tps — JAMES & STARKE.

FEUILLES EN CUIVRE—300 paquets première qualité R. G., à vendre par — COIT & Co

27 juin — no 20 rue de la Douane

LE soussigné offre en vente, à des prix raisonnables, 150 paniers Champagne; 3 quarts Vin vieux de Xérès; 20 barils vieux Whisky de Monongahela; 200,000 Cigares de qualités assorties; 30 caisses Vin de Bordeaux; 4 caisses de Thé superfin; 150 barrilles Clous grandeurs assorties. — J. ROBERT & Co

6 juillet — 47, Bienville.

FOIN—200 balles de foin du Nord, maintenant à bord du brick Catherine, à vendre par — GEORGE BEDFORD,

1 juillet — 22 rue Bienville

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues, et actives dans la partie scientifique de son art, faite sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivie avec succès, tout, il ose espérer, des titres à la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celle des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des os et du voile palatin; cette partie de la chirurgie étant du ressort du dentiste européen. — 16 mai

A VENDRE.—Une belle section de terre, située à un endroit appelé le Chymneys, à la Passe-Christiane, sur laquelle se trouvent cinq maisons, résidences, construites en bois, &c. &c. et un wharf s'étendant de 1200 pieds dans le lac. Cette propriété a un mille de façade sur le lac, et sur la route des bateaux à vapeur de Mobile; elle a au moins cinquante mille cordes de bois léger, chêne, hickory &c. &c. située à peu de distance, qu'on peut vendre très-avantageusement aux bâteaux à vapeur. Cette terre est saine et propre à des résidences d'été. C'est un des plus beaux sites sur le lac, et est dans le voisinage de la ville de Macédoine, dont la charte vient d'être accordée par l'Etat de Missisipi, comme port d'entrée. S'adresser à

1 juillet — EDW. GOTTSCHALK.

TERMS OF THE ...

SUBSCRIPTION.—Twelve Dollars per annum, payable annually ... dollars for the tri-weekly country paper, in advance, ... No subscription will be discontinued ... In case of discontinuance, notice, in writing, must be given ... to the expiration of subscription.

ADVERTISING.—One dollar per square for the first insertion, and half that price for each subsequent ... any material alteration from ... ments will be charged as a new ... less is a square.

ADVERTISEMENTS ordered ... sale, will be charged one ... insertion.

YEARLY ADVERTISERS.—Merchants ... forty dollars for English ... Banks, Insurance Offices ... public institutions, fifty dollars ... $80 for both languages. ... and $80 for both languages.

MARRIAGES, AND OBITUARY NOTICES ... ing the attention of the public ... cards of passengers, benefits, &c. ... one dollar per square, for the ... language.

COMMUNICATIONS or Advertisements ... nature, when admissible ... in advance.

A deduction of twenty-five per cent to Auctioneers, Sheriffs, Registers ... on sales of Real Estate ... on sales of other property.

ADVERTISEMENTS out of the ... of the yearly advertiser, such as ... plantation sales, runaway slaves &c. will be charged for separately ...

ADVERTISEMENTS not specified ... for one month, and charged ... No advertisement of bankrupt ... in any case, unless paid for ... of payment guaranteed, by a ... town.

Theatres, and other places of ... ing daily for the season, to be ... for that space, and 150 dollars ...

All ... of a political ... will be charged double the ... tisements.

FOR CINCINNATI.

The ... steamboat ... Cashier ... ; for freight or passage ... at the Girod street wharf ...

june 24 — JOSEPH ...

Coastwise Tr...

FOR NEW YORK.

The superior and fast sailing brig Ligonia, Capt. ... Crawford ... having her cargo engaged ... passage ... — LEVI H. GALE

FOR NEW YORK.

The ... ship Louisiana ... ton, Mas... and ... For freight or passage, having ... — BAILEY ...

European Tr...

FOR LIVERPOOL.

The superior and fast ... Ruthelia, Capt ... part of her cargo engaged ... with immediate despatch ...

For freight of 150 hhds Tobacco ... and passage, having handsome ...

june 22 — LEVI ...

FOR LIVERPOOL.

The ... Caspian, ... freight ... — H C CAMMACK

FOR LONDON.

The ... Nimrod, Capt Pa... her cargo engaged ... freight of 300 hhds, or the ... having handsome ... — L. H. GALE

FOR LIVERPOOL.

The ... Clarissa Andrews ... For freight ...

FOR LIVERPOOL.

The ... Arab ... — H C CAMMACK

FOR HAVRE.

The ... barque Virginia, ... For freight ... on board ... — Cohen Frères ...

june 6

West India Tra...

FOR HAVANA.

The ... — HARRISON ...

FOR HAVANA.

The ... Select Capt ... For the freight of about 200 ... the best kind of accommodations ... on board or to EASTMAN ...

Mexico and Texas ...

FOR BRAZORIA ...

The ... Moore, master ... engaged, and going ... For freight or passage, apply to ... opposite the Public Square, or to ... — JAMES ...

june 24

FOR MATAGORDA.

The ... having the most of ... Apply on board ... — J. G...

FOR BRAZORIA ...

... Caldwell, B Moore ... her cargo engaged ... For freight or passage ... Public Square, or to ... — JOHN GROWAN ...

june 17

FOR VERA CRUZ.

... sailing fast ... Lone, ... — JOSE PRATS & SON

FOR CHARTER.

FOR CADIZ.

... Spain ... Viscayna ...

FOR FREIGHT OR CHARTER.

To St. Jago de Cuba, or any Port in the West Indies.

... Lady Hope, J. Arnoux master ... — KOHN, DARON & Co.

june 29

NOTICE TO TRAVELLERS.

THE Wilmington and Roanoke Rail Road ... have ... horses and Post Coaches ... with the Steam Boat Boston, which leaves Charleston on Thursdays and Sundays and returning leave Wilmington on Mondays. The Coaches will leave Wilmington Monday, Wednesday and Friday of each week, arriving at Halifax in thirty six hours; giving the passengers one night's sleep, and be in time for the cars of Petersburg or the Portsmouth Rail Road ... to the Bay, which leave Portsmouth ... Tuesday and Friday.

The Company are able to start three Coaches on the arrival of the Boat ... next day if necessary, so that no delay need ... be ...

The travelling public are assured ... find on this line, good coaches, fine ... drivers, attentive ... in the world. The ... Company ... them a fair share of ...

A stage runs tri-weekly from Wilmington to Fayetteville, and one twice a week from Wilmington, by Newbern, Washington and Plymouth ... with the Steam Boat which plies from ... Blackwater to the Portsmouth Rail Road.

Passengers leaving Augusta in the morning reach Charleston by Rail Road same day ... Wilmington by steam boat next morning ... Halifax by stages next day ... Portsmouth by Rail Road next day ... and Baltimore by steamboat next morning.

FARE from Charleston to Halifax ... Distance 340 miles.

Wilmington, June 16 h, 1837.

NOTICE.

THE public ... bearing date March 3, 1837 ... Sterns & Co ... Courtney ... one thousand Dollars, as payment of ...

May 19 — STERNS, LANGDON ...

CHARLES H. GRANT ...

No. 46 CHARTRES ST.

Keep constantly on hand, a large ... ELEGANT & USEFUL FURNITURE, Mahogany, Maple, Fancy ... Chairs ...

NOTICE—The undersigned respectfully inform their friends and the public ... that ... entered into copartnership ... under the firm of W. Merryfield & Co ... lumber and stave business in all its different ... Their office is corner of St. Mary ... Levee, faubourg Lafayette, where ... they ... done with promptitude.

m 16 — P. DELAHOUSSAYE, W. MERRYFIELD.

LOST OR STOLEN—... Sorrel Horse; ... saddle ... the building of Jean Monroe ... will be given to whoever will ... the above mentioned place.

AN American negro wench, aged ... young constitution, very healthy ... and is offered to be hired ... in the city or in the country. Apply ... No 163, Royal street.

Orleans Navigation ...

New Orleans, ...

ALL persons owing ... lumber, shells ... or ... laying on the levee at ... are requested to remove the ... within ten days after the present ... in which time it will be removed at the ... owners.

june 22 — E. WILT...

CORN—700 bags corn in fine order ... ing and for sale by — LAVILLEBEUVRE & WATSON

22 juil — 17 Magasins.